

Si le Gouvernement des États-Unis agrée les propositions qui précèdent, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions française et anglaise font également foi, et la réponse qu'y donnera Votre Excellence constituent, entre nos deux gouvernements, un Accord visant à amender l'Échange de Notes du 28 août et du 1<sup>er</sup> septembre 1961, accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse et qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1983.

Veillez accepter, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Le Secrétaire d'État aux  
Affaires extérieures,*  
ALLAN J. MACEachEN

Son Excellence Paul Heron Robinson J',  
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique,  
OTTAWA.